

ASSEMBLÉE NATIONALE
2 juin 2014

LUTTE CONTRE APOLOGIE TERRORISME SUR INTERNET - (N° 1907)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CL14

présenté par
M. Larrivé, rapporteur

ARTICLE 3

A l'alinéa 6, après les mots : « section 4 », insérer les mots : « du chapitre II ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.